

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du mardi 10 octobre 2023**

Date convocation :	<i>dix octobre deux mille vingt-trois, à 14h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	
Présents : 6	Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART, Rémy MONET, François ROUYEYROL
Votants : 10	
Pour : 10	Absent(e)s et représenté(e)s: Charles ALDROVANDI représenté par Rémy MONET, Isabelle BENOIT représentée par François ROUYEYROL, Corentin CAPELIER représenté par Robert DEMOLIN, Patrick ROY représenté par Fanny JACQUART
Contre : 0	
Abstentions : 0	Excusé(e)s:
	Absent(e)s:
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Assurance : à la suite de la résiliation au 31 décembre 2023 de toutes les assurances à l'initiative de la MAIF, recherche d'une nouvelle société pour assurer les biens de la collectivité.

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que l'ensemble des contrats souscrits auprès de la MAIF, soit le contrat RAQVAM (Risques Autres Que Véhicules A Moteur) et le contrat VAM (Véhicule A Moteur) seront supprimés au 31 décembre 2023 à 24 heures en raison de changement profond au sein de la société.

Il convient de rechercher et de contractualiser auprès d'une nouvelle société pour assurer tous les biens de la commune comme auparavant sans rupture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Demande que tous les biens de la commune soient assurés dès le 1^{er} janvier 2024 à 0 heure comme exposé ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches dans ce sens et à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 17/10/2023

et publié ou notifié

Pour copie conforme.
Le Maire,

RF
Préfecture

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 17/10/2023
048-214800195-DE_134_2023-DE